

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le sept mai à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : MMES et MM Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Jean-Pierre DEZANET, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT.

Excusés : MM Cyril BIETRIX-OGIER, Florent ZANELLO

Pouvoirs : -

M Stéphane Lachaud a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 2015-19 – Attribution de subventions

Madame la Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions sollicitées par diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter à l'article 6574 les subventions suivantes :

- 148,73 € à l'Amicale.com
- 200,00 € aux Restaurants du cœur

DELIBERATION 2015-20 – Honoraires d'avocat

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la requête présentée au Tribunal Administratif de Grenoble par un pétitionnaire le 7 novembre 2014, concernant une opposition à une demande d'urbanisme. Madame la Maire dit qu'il est nécessaire de faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. Elle fait lecture au Conseil Municipal de la convention d'honoraires du cabinet AXIS, pour un montant de 2 500 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention d'honoraires ci-dessus, pour un montant de 2 500 € HT ;
- Autorise Madame la Maire à la signer.

DELIBERATION 2015-21 – Convention avec QCS pour l'élaboration de l'Ad'AP

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) doit être adressé en Préfecture avant octobre 2015, suite à l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 qui a modifié les dispositions législatives de la Loi du 11 février 2005.

Madame la Maire fait lecture de la convention de diagnostic et d'assistance technique établie par le bureau QCS Services, pour assister la commune dans la constitution du dossier d'Ad'AP, pour un montant de 1 250 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la convention ci-dessus pour un montant de 1 250 € HT ;
- autorise Madame la Maire à la signer.

DELIBERATION 2015-22 – Demande de subvention pour les travaux sur la route de Montfert

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par les services de la DDT dans le

cadre de la mission ATESAT qui concerne la route de Montfert. Cette voirie dessert une exploitation agricole dont l'enlèvement du lait est effectué toutes les 48 heures par laiterie l'Étoile du Vercors. La laiterie a attiré l'attention de l'exploitant agricole sur le mauvais état de cette voirie qui endommage son véhicule (présence de nids de poule et route qui penche dangereusement vers la droite).

Le coût estimé des travaux de réparation de cette voirie est de 11 285 € HT (soit 13 542 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR (un conseiller municipal ne prenant pas part au vote) décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible en vue de la réalisation de ces travaux.

DELIBERATION 2015-23 – Exercice du droit de préemption pour l'acquisition de la propriété Massit située au lieu-dit « La Croix », parcelle C-253

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2014-13 en date du 16 avril 2014 prise par le Conseil Municipal déléguant à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice des droits de préemption de la Commune. Elle rend compte de son exercice du droit de préemption avec révision de prix portant sur l'acquisition de la propriété Massit, située au lieu-dit « La Croix » (parcelle C-253), constituée en terre agricole en nature de noyeraie, pour une surface de 4 185 m². Le prix de la préemption est fixé à 148 000€ (le prix de la DIA réceptionnée le 14/02/2015 étant de 190 000€).

Au vu :

- de la DIA réceptionnée en mairie de Morette le 14 février 2015 ;
- de l'avis de France Domaine en date du 16 mars 2015 estimant à 145 000 € la valeur vénale de ce tènement ;
- du courrier de M. Massit en date du 20 avril 2015, acceptant le prix de 148 000 €,
- de l'exercice de la préemption effectué avec révision de prix, par décision n°1 de Madame la Maire en date du 7 avril 2015, transmise en préfecture le 7 avril 2015, affichée en mairie de Morette le 7 avril 2015 et notifiée au notaire et au vendeur le 8 avril 2015, et à l'acquéreur évincé le 13 avril 2015 (date de réception de la lettre Recommandée avec Accusé de Réception), au motif suivant :

tènement inscrit en emplacement réservé au PLU en vue de la réalisation d'une salle multifonctions décrite dans le rapport de présentation du PLU ;

il est proposé d'autoriser Madame la Maire à passer l'acte notarié correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte du rendu-compte de l'exercice par Madame la Maire du droit de préemption avec révision de prix portant sur l'acquisition de ladite propriété pour un montant de 148 000€ ;
- autorise Madame la Maire à saisir Me Aubry-Flaus, notaire à Tullins, pour la rédaction de l'acte à intervenir dans un délai de 3 mois à compter de l'acceptation de la décision de préemption ;
- rappelle que le prix doit être payé dans les 4 mois de l'acceptation de la décision de préemption ;
- autorise Madame la Maire à procéder à la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION 2015-24 – Mise en réserve foncière

En vue de l'acquisition de la parcelle C-253, pour les motifs explicités ci-dessus, Madame la Maire propose de solliciter l'EPFL du Dauphiné pour assurer le portage foncier du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la cession à l'EPFL du Dauphiné de la parcelle C-253 située au lieu-dit « La Croix » au prix de 148 000 € dès l'acquisition de ladite parcelle par la Commune ;
- habilite Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette mutation, notamment l'acte notarié à passer par devant Maître Aubry-Flaus ;
- demande une mise en réserve foncière par l'EPFL du Dauphiné au titre du dispositif « Espaces stratégiques de long terme » de la parcelle C-253 ;

- s'engage à respecter toutes les conditions de portage définies dans le règlement intérieur de l'EPFL du Dauphiné, tant sur le plan général que sur les conditions particulières relevant du dispositif « Espaces stratégiques de long terme » ;
- note que les réserves foncières réalisées au titre du dispositif pour les réserves foncières réalisées au titre du dispositif « Espaces stratégiques de long terme », sont recevables les tenements s'intégrant dans des secteurs repérés notamment dans les documents de planification communaux (PLU, PLS, PLH) ou intercommunaux (SCOT) comme des secteurs stratégiques à enjeux dans un avenir à moyen/long terme, pour les développements de projet d'habitats/logements, de développement économique ou grands équipements ;
- note que pour les réserves foncières au titre du dispositif « Espaces stratégiques de long terme », la durée maximale de portage est de 15 ans, sans prolongation possible, à compter de signature de l'acte d'acquisition ;
- note que les frais de portage s'élèvent à 1% par année de portage ;
- autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette réserve foncière et notamment la convention de portage et/ou d'opération, ainsi que la convention de mise à disposition le cas-échéant.

Questions diverses :

- Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Christelle Vuillerot de son poste de 3^{ème} adjointe pour raisons personnelles. Madame Vuillerot reste conseillère municipale en charge des associations.
- Audit énergétique des bâtiments communaux
- Terrain de sport (arrêté de Madame la Maire)
- Route des Collines (VC N°1) : envisager un scénario de réfection moins coûteux
- Emplacement réservé au bas de la route des Collines pour l'arrêt de car scolaire
- Assainissement (dernière tranche)
- Entretien des ruisseaux : réunion avec les riverains fin juin 2015
- Assemblée de village le 1^{er} juillet 2015
- Point sur la trésorerie de la Commune
- Retour sur la réunion d'information aux habitants de la Commune du 28 avril 2015 sur l'intercommunalité
- Rappel : élections régionales les 6 et 13 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H54.

**Le Conseiller Municipal,
Stéphane LACHAUD**



**La Maire,
Aude PICARD WOLFF**

